



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 42818

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le fait que la fondation Entente franco-allemande a été créée pour indemniser les Alsaciens-Lorrains victimes de l'incorporation de force. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait de publier un bilan détaillé des comptes de cette fondation depuis sa création et elle lui demande de lui indiquer quel en est, en l'état actuel des choses, le bilan global.

Texte de la réponse

La fondation « entente franco-allemande » adresse chaque année ses bilans comptables au secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants ainsi que les comptes rendus des réunions des comités de direction. Le secrétaire d'Etat est membre de droit de cette instance et s'y fait représenter en cas d'empêchement de sa part. Il apparaît que cette fondation fonctionne conformément à ses objectifs. De ce fait, il n'est pas envisagé de procéder à des contrôles supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42818

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1374

Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3796